

Prise de RDV

Parlez-en à votre médecin traitant ou à un médecin spécialisé :


- S'il estime que cette consultation est nécessaire, **prenez rendez-vous** auprès du secrétariat médical :

 **04.67.23.57.03**

Le patient sortant d'hospitalisation complète de notre établissement a automatiquement rendez-vous 6 mois après sa sortie.

- Nous vous fixerons un **rendez-vous** et nous vous communiquerons l'ensemble des **modalités** de la consultation (documents nécessaires, ordonnance, date, heure, lieu...) dans la convocation qui vous sera envoyée.
- Enfin, vous serez rappelé par l'infirmerie d'hospitalisation de jour une semaine avant la date de la consultation.

Comment venir ?

 **Pavillon Leroy**
5 Av. G. Clemenceau
34240 Lamalou-les-Bains



 **Parking disponible devant l'hôpital**
(places limitées).



Centre Hospitalier
Paul COSTE-FLORET
Lamalou-les-Bains


Bilan ambulatoire

**Consultation
Post AVC**



Découvrez la prise en charge au
Centre Hospitalier Paul COSTE-FLORET

 04.67.23.57.03

 Pavillon Leroy
5 Av. G. Clemenceau
34240 Lamalou-les-Bains

Pour qui ?



La consultation s'adresse à **toute personne ayant eu un AVC** (Accident Vasculaire Cérébrale) **ou un AIT** (Accident Ischémique Transitoire).

Quels objectifs ?



- Améliorer le suivi et le traitement
- Prévenir les complications post AVC
- Orienter vers des professionnels, services et structures adaptées
- Orienter vers un médecin agréé en vue d'une reprise de la conduite automobile

La consultation



La consultation post AVC est une **évaluation pluriprofessionnelle** (médecin, infirmière, kinésithérapeute, ergothérapeute) avec une prise en charge adaptée à la situation du patient.



Liens utiles

France AVC :

www.franceavc.com

Fédération Française de Cardiologie :

www.fedecardio.org

Pour les démarches liées au permis de conduire :

- Le site du Gouvernement :
www.herault.gouv.fr/Demarches/Permis-de-conduire

- La liste des médecins agréés pour les visites médicales relatives à l'aptitude à la conduite (Hérault) :

